

LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Projets contribuant directement ou indirectement à la connaissance et au suivi de la qualité des eaux sur le territoire départemental.

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Vous ne disposez pas des moyens techniques et humains pour réaliser dans les meilleures conditions le suivi de votre système d'assainissement collectif ? La mise en place de l'autosurveillance de votre système d'assainissement collectif vous pose des problèmes ? Vous rencontrez des difficultés à rédiger les documents réglementaires (règlement de service, rapport sur le prix et la qualité du service, cahier de vie, ...) ? Vous souhaitez obtenir des conseils techniques dans le domaine de l'assainissement (collectif ou non collectif) ?

Description des prestations proposées

Apport d'une assistance technique en assainissement (SATESE) avec, pour finalité, l'optimisation du fonctionnement des systèmes d'assainissement, en conseillant le maître d'ouvrage et son exploitant, à l'occasion de visites régulières avec pour objectif de faciliter l'exercice de leurs compétences en indiquant notamment les pistes d'actions possibles au vu d'un diagnostic des ouvrages existants et de leur fonctionnement. Cette assistance technique peut également comprendre une aide à la rédaction de différents documents : cahier de vie, manuel d'autosurveillance, rapport sur le prix et la qualité et le service (RPQS) et également à la saisie des indicateurs sur l'observatoire des services d'eau et d'assainissement (SISPEA).

Les niveaux de prestations disponibles

Pour l'assistance technique (SATESE), les prestations proposées sont fonction des exigences réglementaires en fonction de la capacité de la station de traitement des eaux usées. Elles comprennent différents types de visites (d'assistance technique, d'autosurveillance, de réseaux de collecte), de réunions d'information-conseil auprès de la collectivité, la réalisation de rapport de synthèse annuel et également, si besoin, l'assistance à la rédaction de différents documents réglementaires.

Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Un premier entretien téléphonique
- Rappel de la réglementation en vigueur.
- Identification des acteurs et partenaires à intégrer à la démarche.
- Information sur les aides financières possibles.
- Transmission d'une proposition d'accompagnement du Département par échanges mails.

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- Rédaction d'une proposition de contrat afin d'accompagner la collectivité dans la réalisation du suivi de son système d'assainissement collectif afin de répondre à la réglementation (en fonction du besoin : bilan 24 h, rapport annuel, bilan de fonctionnement du système d'assainissement, cahier de vie, RPQS, ...)

Niveau 3 - Phase pré-opérationnelle

- Organisation et réalisation des différentes visites de sites conformément au besoin de la collectivité avec apport de conseils techniques sur l'exploitation contribuant à l'amélioration de la qualité du traitement.
- Rédaction de rapports de visites et de rapports annuels, envoi des fichiers SANDRE de synthèses annuelles.
- Organisation de réunions auprès des maîtres d'ouvrages avec explications des résultats et conseils techniques sur le fonctionnement des ouvrages.
- Aide à la rédaction des documents réglementaires (RPQS, cahier de vie, ...).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Offre d'ingénierie destinée aux communes et leurs groupements.
- Niveau 1 à 3 : accompagnement gratuit.
- Niveau 4 : Accompagnement payant en fonction des critères d'éligibilité des collectivités dont le montant sera précisé en phase 3 dans le contrat.

LES GUIDES DE RÉFÉRENCES

- Site manche.fr, [page qualité des eaux](#)

CONTACT

Direction de gestion de l'espace et des ressources naturelles
Service de l'Eau, pôle SATESE
02 33 05 99 98 ou [formulaire de contact](#)

